



République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux
en exercice :

29

nombre de membres présents :

23

nombre de membres absents
excusés représentés :

6

nombre de membres absents non
représentés

0

date de la convocation :

27 juin 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 8 JUIL. 2024

ID : 030-213001563-20240703-DEL_2024_07_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITES

SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Lillane GUIRAUD, M. Eric PEREDES, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, Mme Karine PACHAIRE, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Julie DELVAL, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : M. Jean-Pierre CATHEBRAS (pouvoir à Mme ACHKAR), Mme Diane ARRIAGADA (pouvoir à M. CANTIER), Mme Florence LIMONES (pouvoir à Mme GUIRAUD), M. Eric MARC (pouvoir à M. COURRENT), Mme Laure DELAMON (pouvoir à Mme CONDET) et M. Alain SAUD (pouvoir à Mme LORBLANCHET).

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

N° 2024/07/07 – Etablissement public administratif "centre social ESCAL" – désignation des membres du conseil d'administration

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62 ;

VU la délibération n° 2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé "centre social ESCAL", régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes ;

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif "centre social ESCAL" ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection des membres du collège des élus et à la désignation des membres du collège des familles et des associations, issus, conformément aux statuts, du conseil d'administration de l'association ESCAL, au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif "centre social ESCAL" ;

2. Éléments de contexte

L'établissement public administratif "centre social ESCAL" créé par la délibération n° 2024/06/01 est administré par un conseil d'administration de 23 membres répartis comme suit :

1. Collège des élus :

- 11 membres – conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal, lors de la création puis à chaque renouvellement du Conseil municipal ;

Madame	Frédérique	CONDET
Madame	Patricia	POUBLANC
Madame	Audrey	RANC
Madame	Laïla	ACHKAR
Madame	Florence	LIMONES
Monsieur	Rémi	NICOLAS
Monsieur	Denis	CANTIER
Monsieur	Frédéric	COURRENT
Monsieur	Eric	PEREDES
Monsieur	Georges	VIERNE
Madame	Margit	LORBLANCHET

2. Collège des familles et des associations :

- 9 membres représentant les familles et les associations désignés par délibération du Conseil municipal sur proposition du Maire, en conformité avec leurs élections lors de l'assemblée annuelle de l'établissement, répartis comme suit :

- o 6 membres représentant les familles :

Madame	Caroline	ALLARY
Madame	Chantal	BOURNETON
Monsieur	Antoine	GIL
Madame	Marlène	JAFFIOL
Madame	Céline	ROZSCZKA
Madame	Monique	SAEZ

- o 3 membres représentant les associations (chaque association ne pouvant présenter qu'une seule candidature) :

Monsieur	Alain	BLASCO	Daisy Country
Madame	Christine	DEMAY	Tennis Club
Madame	Stéphanie	ROY	Les Spamitos

Lors de la création de l'établissement, les 9 membres du collège des familles et des associations sont issus du conseil d'administration de l'association ESCAL, puis soumis à désignation par le Conseil municipal.

3. Collège des personnes publiques qualifiées :

- 1 membre du Conseil Départemental du Gard participe au conseil d'administration avec voix délibérative, selon sa nomination par son instance,
- 2 membres représentant la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participent au conseil d'administration avec voix consultative, selon leurs nominations par leurs Instances respectives.

3. Incidence financière

Néant

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : Mme DELVAL) :

Article 1 : désigne les 11 membres suivants du collège des élus au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif "centre social ESCAL" :

Madame	Frédérique	CONDET
Madame	Patricia	POUBLANC
Madame	Audrey	RANC
Madame	Laïla	ACHKAR
Madame	Florence	LIMONES
Monsieur	Rémi	NICOLAS
Monsieur	Denis	CANTIER
Monsieur	Frédéric	COURRENT
Monsieur	Eric	PEREDES
Monsieur	Georges	VIERNE
Madame	Margit	LORBLANCHET

Article 2 : désigne les 9 membres suivants du collège des familles et associations au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif "Centre Social ESCAL" :

Familles :

Madame	Caroline	ALLARY
Madame	Chantal	BOURNETON
Monsieur	Antoine	GIL
Madame	Marlène	JAFFIOL
Madame	Céline	ROZSCZKA
Madame	Monique	SAEZ

Associations :

Monsieur	Alain	BLASCO	Daisy Country
Madame	Christine	DEMAY	Tennis Club
Madame	Stéphanie	ROY	Les Spamitos

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexes

Néant



Rémi NICOLAS

Maire de MARGUERITES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télerecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr



Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITES

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/01

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Installation du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » et élection de son Président

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/07 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2024 approuvant :

- la désignation des 11 membres du collège des élus
- la désignation des 9 membres du collège des familles et associations

VU les statuts de l'EPA, notamment leurs articles 6,8,9 et 24,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'installation du Conseil d'Administration de l'EPA « Centre Social ESCAL », et d'élire le président du Conseil d'Administration,

2. Eléments de contexte

Conformément à l'article 9 des statuts, le président du Conseil d'Administration doit être désigné parmi les représentants de la commune pour une durée identique à celle du mandat des membres du collège des élus.

Il est élu par le Conseil d'Administration à la majorité simple des membres ayant voix délibérative.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé et déclaré élu.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : entérine l'installation du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

Article 2 : procède à l'élection du président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

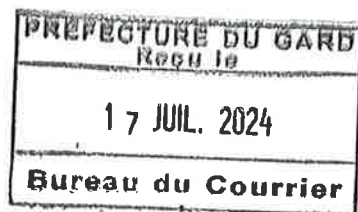
Monsieur Rémi NICOLAS s'est porté candidat à la présidence du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Résultat du vote : 19 voix POUR

Au terme du vote intervenu ce jour, Monsieur Rémi NICOLAS est élu président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL
(Gard)



Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/02

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Détermination du nombre de vice-président(s)

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles LL.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/07 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2024 approuvant :

- la désignation des 11 membres du collège des élus
- la désignation des 9 membres du collège des familles et associations

VU les statuts de l'EPA, notamment l'article 10,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer le nombre de vice-président(s),

2. Décisions

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration fixe le nombre de vice-président(s).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **fixe** à deux le nombre de vice-présidents du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL


(Gard)



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/03

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	19
Nombre de membres avec voix délibérative présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Election du premier vice président

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/07 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2024 approuvant :

- la désignation des 11 membres du collège des élus
- la désignation des 9 membres du collège des familles et associations

VU les statuts de l'EPA, notamment l'article 10,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation du premier vice-président,

2. Eléments de contexte

Conformément à l'article 10 des statuts, le premier vice-président du Conseil d'Administration est désigné parmi le collège des élus à la majorité simple des voix des membres ayant voix délibérative, pour une durée identique à celle du mandat des membres du collège des élus.

Le premier vice-président assure la Présidence en cas d'empêchement du président et il exerce toutes ses attributions.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **procède** à l'élection du premier vice-président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

Madame Frédérique CONDET s'est portée candidate à la première vice-présidence du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Résultat du vote : 19 voix POUR

Au terme du vote intervenu ce jour, Madame Frédérique CONDET est élue première vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

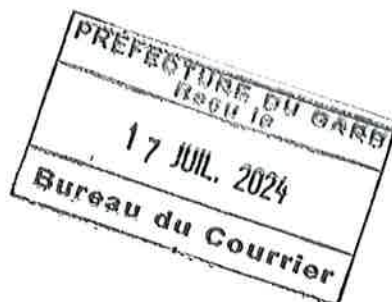
Rémi NICOLAS



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL



ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n°2024/07/04

Date de la convocation	5 juillet 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres <u>présents</u>	19
Nombre de membres avec voix délibérative <u>présents</u>	18
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et <u>représentés</u>	1
Nombre de membres avec voix délibérative absents non <u>représentés</u>	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi Nicolas, Mme Frédérique CONDET, Mme Laïla ACHKAR, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Emmanuel GUERRARD (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

Mme Florence LIMONES

Collège des familles et associations :

Mme Stéphanie ROY

Membres sans voix délibérative absents non représentés:

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Election du second vice président

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26 et R.2221-53 à R.2221-62,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes, et approuvant ses statuts,

VU la délibération en date du 11 juin 2024 par laquelle le Conseil d'administration de l'association ESCAL a procédé à l'élection des neuf membres du conseil d'administration actuel de l'association ESCAL pour désignation par le conseil municipal des membres du collège des familles et des associations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

VU la délibération n°2024/07/07 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2024 approuvant :

- la désignation des 11 membres du collège des élus
- la désignation des 9 membres du collège des familles et associations

VU les statuts de l'EPA, notamment l'article 11,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la désignation du second vice-président,

2. Eléments de contexte

Conformément à l'article 11 des statuts, le ou les autres vice-président(s) du Conseil d'Administration est/sont désigné(s) en son sein, à la majorité simple des voix des membres ayant voix délibérative,

pour une durée identique à celle du mandat des membres du collège du Conseil d'Administration dont il est issu.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

Article 1 : **procède** à l'élection du second vice-président du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL »,

Madame Caroline ALLARY s'est portée candidate à la seconde vice-présidence du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Résultat du vote : 19 voix POUR

Au terme du vote intervenu ce jour, Madame Caroline ALLARY est élue seconde vice-présidente du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL ».

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL
(Gard)



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL
(Gard)

